



## *Assemblée générale du 02 Mars 2020*

### **Point 7 : Changement d'adresse du siège social**

Le Président informe les membres de l'Assemblée qu'il y aurait lieu de changer l'adresse du siège social de l'association pour dégager Madame MATRINGE des contraintes liées aux courriers alors qu'elle sera appelée à s'absenter souvent ou que ce changement s'avèrera nécessaire

Il demande donc aux membres de l'AG de se prononcer.

Après en avoir constaté le bien-fondé de cette demande et à l'unanimité, les membres de l'assemblée générale, décident de donner pouvoir conformément aux termes de l'Article 4 "Siège social" des règlements généraux aux membres du Conseil d'Administration pour effectuer les démarches et le moment venu choisir l'adresse la plus propice à notre association, d'effectuer ce changement d'adresse et au président de l'UD DDEN06 de faire la déclaration à la Préfecture et d'informer les organismes avec lesquels l'UD DDEN06 collabore

**La secrétaire de séance**

**Michelle MESSIN**

**Le Président**

**Richard ROSSO**